

8 juin 2015

DGEC

Comité de pilotage du dispositif des certificats d'économies d'énergie



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ordre du jour

- 1. Actualité législative : projet de loi « transition énergétique pour la croissance verte »**
- 2. Bilan de la deuxième période : délivrance des CEE**
- 3. Réconciliation administrative**
- 4. Mise en place de la troisième période : bilan des dépôts de demande, des délégations d'obligations**
- 5. Révision des fiches d'opérations standardisées**

1. Actualité législative

Projet de loi « transition énergétique »

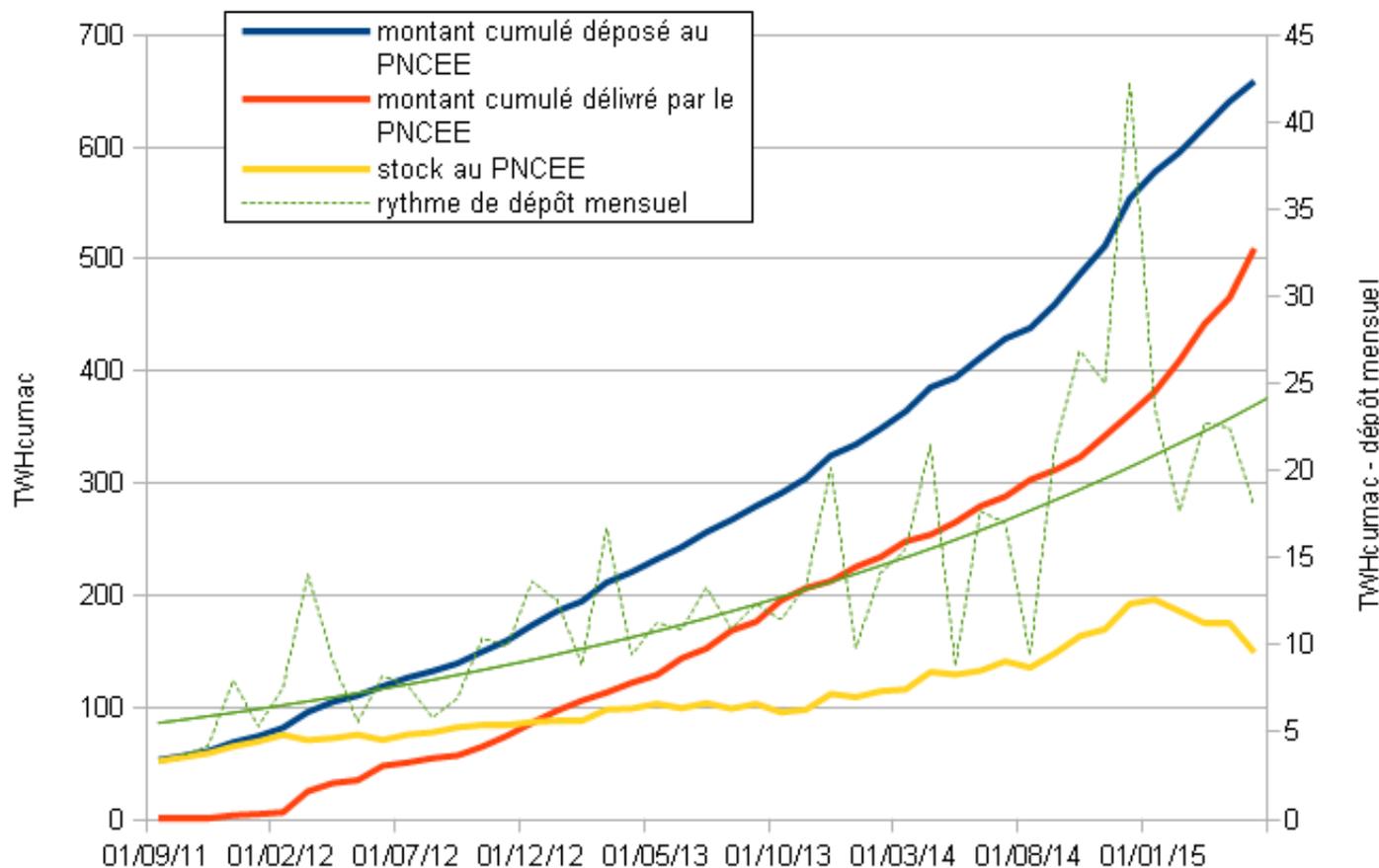
- Extension de l'éligibilité aux SPL qui proposent du tiers-financement et aux associations de collectivités locales (pour les programmes)
- Ajout pour les programmes d'accompagnement :
 - Logistique et mobilité économes en énergies fossiles
 - Optimisation logistique dans le transport de marchandises de la part des chargeurs
 - Fonds de garantie pour la rénovation énergétique
- Adaptation du régime de sanctions accompagnant le système déclaratif
- Création d'une obligation « précarité » spécifique

Calendrier

- Vote par l'AN le 14 octobre 2014, par le Sénat le 3 mars 2015
- La CMP le 10 mars 2015 n'a pas abouti
- Texte voté par l'AN en 2^e lecture le 26 mai
- Texte examiné par le Sénat à partir du 10 juin

2. Bilan de la deuxième période : délivrance des CEE

Bilan des dépôts et délivrances

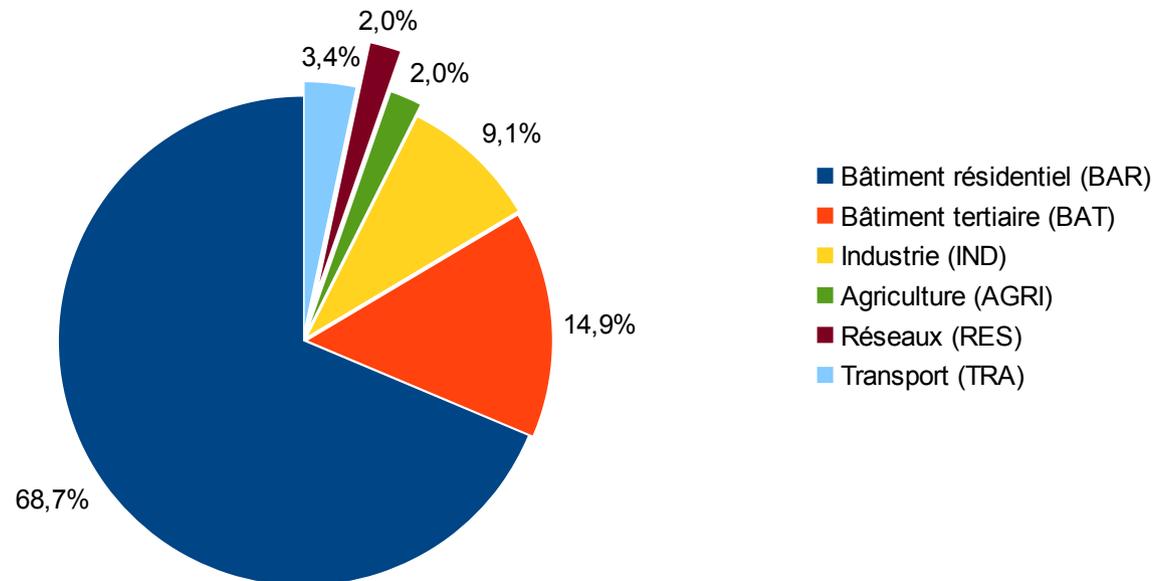


- Stock PNCEE à fin mai : 145 TWhcumac
- En 2015, rythmes moyens :
 - de dépôt : 21 TWhcumac/mois
 - de délivrance : 30 TWhcumac/mois, en croissance

Opérations délivrées

- 744,5 TWh cumac délivrés au 31 mai 2015 depuis le début du dispositif (opérations P1, PT et P2), dont :
 - STA : 696 TWhcumac
 - SPE : 29,5 TWhcumac
 - PRG : 19 TWhcumac

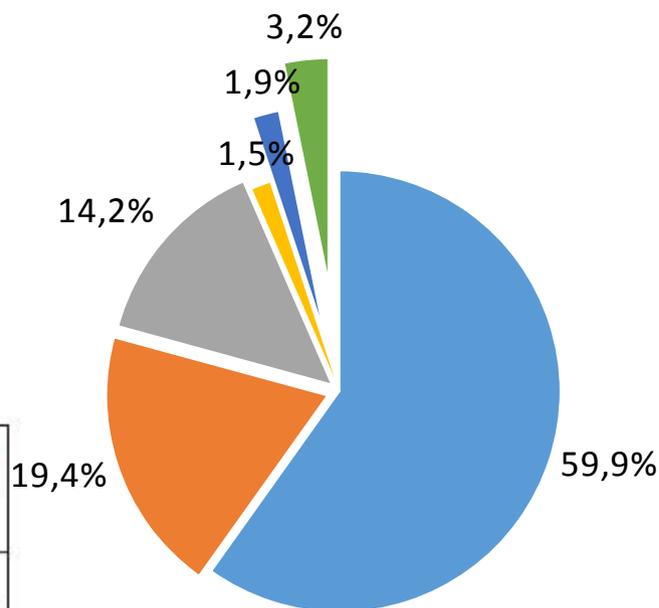
Opérations standardisées et spécifiques délivrées au 31 mai 2015



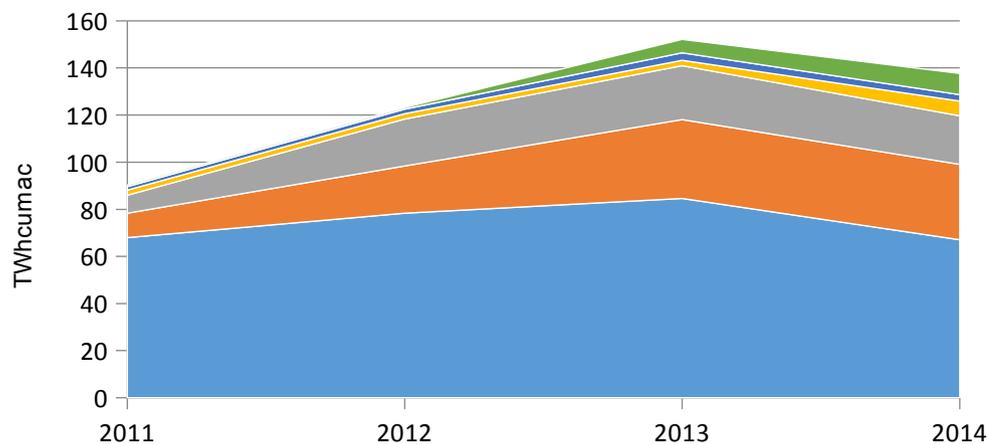
Bilan des opérations engagées

- 548 TWhcumac d'opérations engagées en 2^e période et ayant déjà fait l'objet d'un dépôt (au 13 mai 2015)
 - Manque les opérations (2014) en attente de dépôt
 - Dont :
 - STA : 501 TWhcumac
 - SPE : 24 TWhcumac
 - PRG : 23 TWhcumac

Opérations standardisées : CEE déposés par secteur pour des opérations engagées du 01/01/2011 au 31/12/2014 (source : ADEME et RNCEE)



■ Bâtiment résidentiel (BAR) ■ Bâtiment tertiaire (BAT)
■ Industrie (IND) ■ Réseaux (RES)
■ Transport (TRA) ■ Agriculture (AGRI)



Bilan des opérations engagées par catégorie d'obligés

- Bilan des opérations mises en œuvre par catégorie d'obligés (article 7.8 DEE)

	Etat comptes au 30 avril 2015	obligation
carburants	213 637 081 589	120 617 558 028
GPL carburant	356 804 194	259 680 168
fioul domestique	52 116 526 344	30 164 808 644
GPL combustible	10 424 530 177	7 520 214 287
électricité	201 813 994 743	193 742 098 060
gaz naturel	99 138 139 835	87 560 485 335
chaleur et froid	8 867 077 341	6 974 255 474

3. Réconciliation administrative

Rappel des étapes

1. déclaration des volumes de ventes par les fournisseurs obligés avant le 30 juin 2014 (tous sauf metteurs à la consommation de carburant) et le 15 février 2015 (metteurs à la consommation de carburant)
=> sinon : mise en demeure, puis le cas échéant établissement d'une déclaration par le ministre et sanction administrative
2. notification de l'obligation par le PNCEE avant le 31 mars 2015
3. état des comptes au 30 avril 2015 transmis par le registre national des CEE
=> blocage des ventes de CEE en attendant l'annulation des CEE
4. annulation des CEE correspondant à l'obligation, en commençant par les plus anciens
=> si insuffisance de CEE, mise en demeure d'en acquérir dans un délai de 2 mois, suivie le cas échéant par une pénalité

Bilan au 3 juin 2015

- 504 obligés à ce jour
- Obligation sur la période d'environ 447 TWhcumac,
 - 97% de l'objectif visé de 460 TWhcumac
 - 17 acteurs en cours de compléments sur leur déclaration, pour un volume estimé supplémentaire de l'ordre de la centaine de Gwhc
 - Volume d'obligation total annulé à ce jour de 441,8 TWhcumac pour 338 obligés ayant rempli leur obligation
 - 118 acteurs n'ayant pas (à ce jour) suffisamment de CEE sur leur compte et 33 qui n'ont pas de compte, pour un total de 5,2 TWhcumac d'obligation

4. Point d'étape sur la 3^e période

Délégations d'obligation

- Rappel :
 - remplace les structures collectives de la 2^e période
 - Délégation totale
 - Ou délégation partielle de min. 5 TWhc

- Fin mai 2015 :
 - 27 sociétés délégataires, dont :
 - 7 nouveaux acteurs
 - et 20 anciennes structures collectives ou émanation de structures collectives (env. 60 % des structures collectives)
 - (en attente d'au moins 2 délégataires supplémentaires, ex-structures collectives)

 - Pour 73 délégants, dont :
 - 70 vendeurs de fioul domestiques
 - 1 obligé carburant + fioul
 - 2 délégations partielles de 5 TWhc
 - (en attente d'environ 1 000 délégants supplémentaires)

Systeme de demandes simplifiées

- Première demande reçue le 23 mars 2015, première décision le 12 mai 2015

Bilan à fin mai :

- 21 demandes reçues, de 11 demandeurs obligés
- 2 TWhcumac déposés, dont 740 GWhcumac pour la fiche BAR-EQ-112
- Non-conformité pour env. 1/3 des demandes
 - Tableau récapitulatif, éligibilité du demandeur
 - À comparer avec le taux de non-conformité des 1^{ères} demandes sous PAEE en 2^e période : 54 %

Contrôles

- Lancement en juin des premiers contrôles

Situation à fin mai 2015

- Rythme de dépôt :
 - 18 TWhc/mois entre juin et octobre 2014
 - 70 TWhc déposés en novembre et décembre 2014
 - 21 TWhc/mois en 2015
- Au 31 mai 2015 :
 - 745 TWhcumac délivrés
 - -(447+54) TWhcumac d'obligations
 - +145 TWhcumac à instruire

=> 389 TWhcumac disponibles pour l'objectif 3^e période

5. Révision des fiches d'opération standardisées

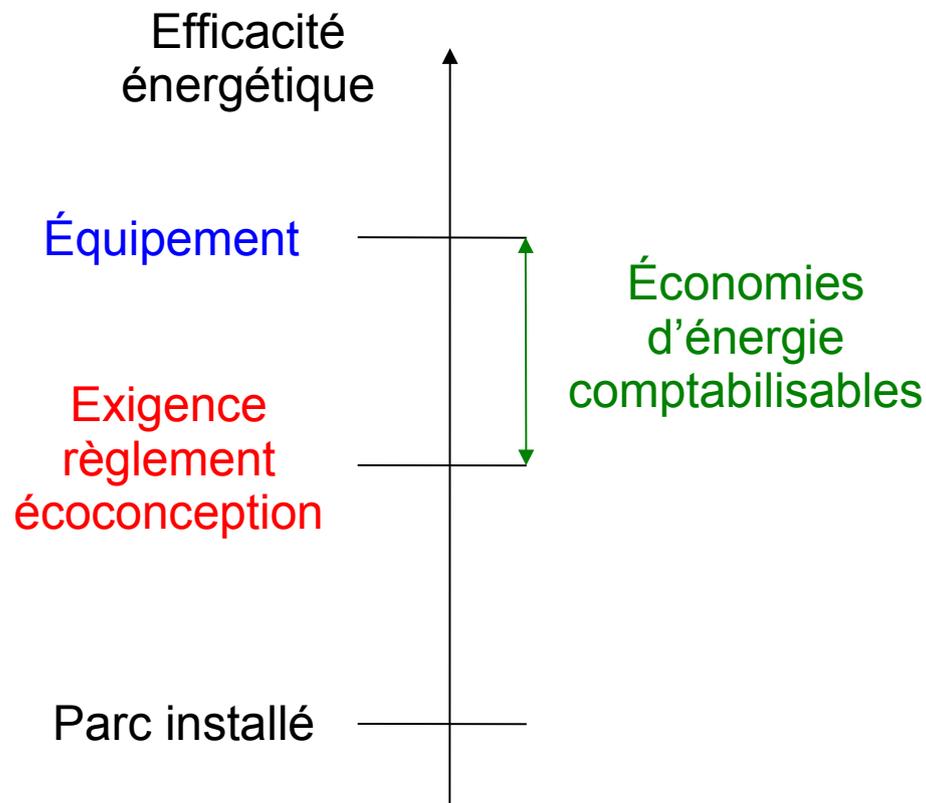
Révision des fiches d'opérations standardisées

Grands principes :

- seules les actions allant au-delà de la réglementation peuvent donner lieu à délivrance de CEE
- la situation de référence pour le calcul des forfaits d'économies d'énergie est :
 - pour les fiches « isolation » : le parc
 - pour toutes les autres fiches : le marché, ou la réglementation lorsque les dernières données connues pour le marché n'intègrent pas les effets d'une réglementation en vigueur ou future en accord avec la directive 2012/27/UE
- alignement des critères des fiches avec le CITE et l'éco-PTZ pour une même opération (sur l'équipement et/ou sur l'installateur)
- mise en œuvre des fiches dans les demandes de CEE, dans la perspective d'un système déclaratif

Prise en compte des règlements écoconception

Ne peut être pris en compte que ce qui va au-delà de la réglementation (écoconception)



Équipements concernés :

Éclairage
Électroménager
Moteurs électriques
Circulateurs
Chaudières
Chauffe-eau
Climatiseurs
...

Un travail qui implique de nombreux acteurs

- Travail de révision confié à l'ATEE avec la participation importante de l'ADEME et de la DGEC
- Classement établi suivant l'utilisation de la fiche, et l'impact par rapport aux autres dispositifs publics ou la directive éco-conception, puis réparti en trois lots
- Les fiches non révisées sont abrogées depuis le 1^{er} janvier, car elles ne respectent ni le formalisme du système déclaratif, ni les modes de calcul des forfaits en troisième période : elles seront révisées autant que de besoin

Point d'étape de la révision des fiches

- 3 lots examinés en 2014, soit 89 nouvelles fiches publiées le 22 décembre 2014 représentant 90 % des CEE délivrés en 2^e période, déduction faite du volume concernant les fiches supprimées
- 15^e arrêté, publié le 20 mars 2015 : 17 fiches révisées représentant 19 fiches de l'ancien catalogue et 0,4 % des CEE délivrés en deuxième période, ainsi que 3 fiches nouvelles
- Lot 5, soumis au CSE le 9 juin : 21 fiches révisées correspondant à 23 anciennes fiches et 3,1% des CEE délivrés en deuxième période, 2 fiches nouvelles
- Lot 6 en préparation

Point d'étape de la révision des fiches

Au total, 132 fiches, représentant 93% des certificats délivrés en 2nde période, 50% du catalogue 2^{ième} période

	AGRI	BAR	BAT	IND	RES	TRA	Total
Nb de fiches révisée	16	41	40	23	9	20	149
Nb de fiches nouvelles	16	37	25	21	8	20	127